



LIGNE THT 400.000 VOLTS JONQUIERES FOS-SUR-MER

DOSSIER DE PRESSE

REALISÉ PAR LE COLLECTIF



LE PROJET

LES CONSEQUENCES GLOBALES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

LES ENJEUX BIODIVERSITE

UNE FORTE OPPOSITION AU PROJET

TRIBUNE DES ACTEURS ECONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS ET ASSOCIATIFS

LETTRE LUE AU PRÉFET LORS DE L'ANNONCE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT (27.09.24)

SOLUTIONS ALTERNATIVES

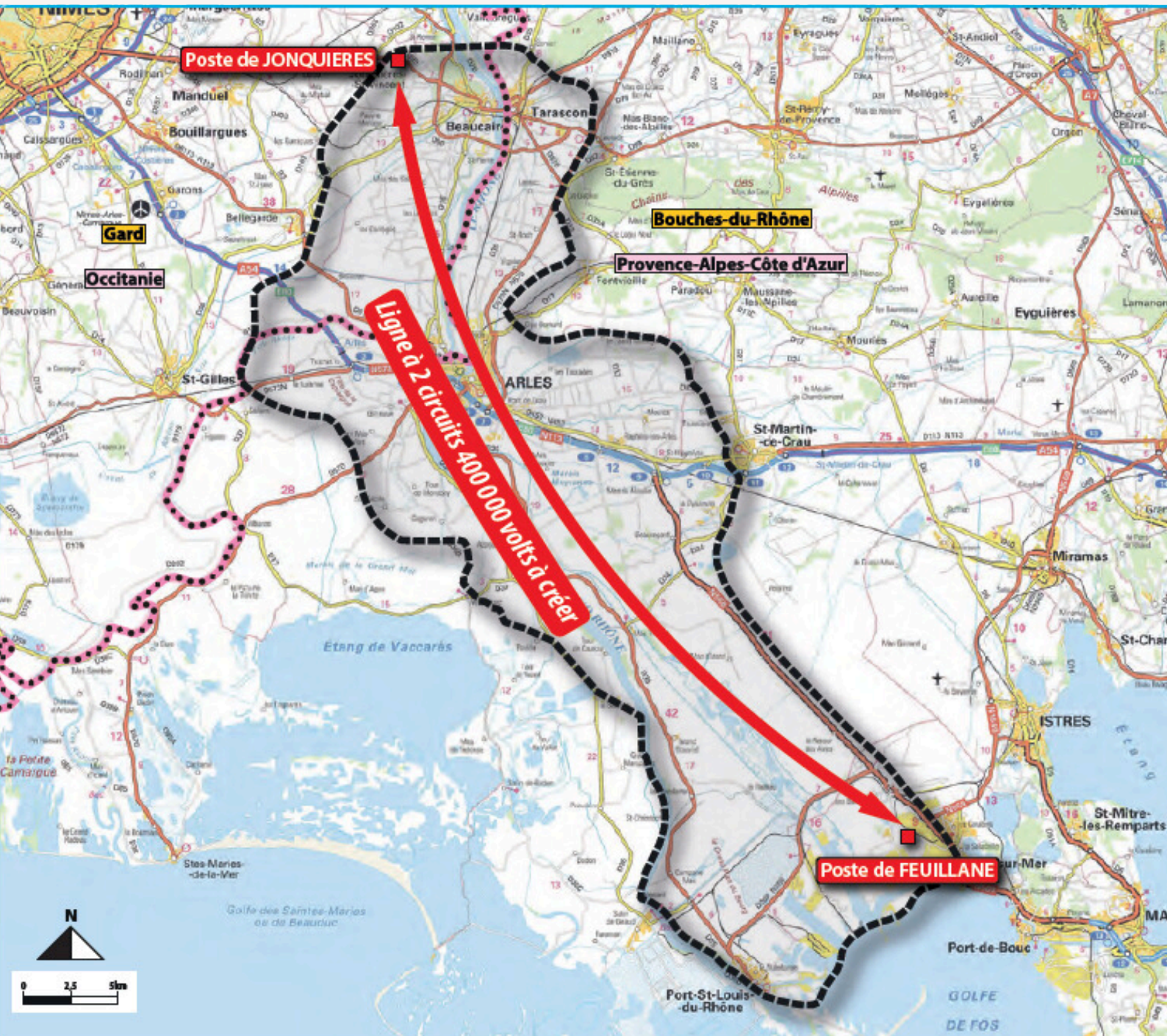
LE COLLECTIF STOP THT 13/30

REALISÉ PAR LE COLLECTIF



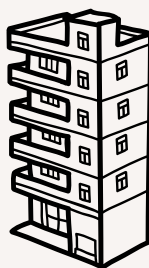
LE PROJET

Le projet présenté par RTE consiste à créer un nouvel axe électrique 400 000 volts entre les postes électriques de FEUILLANE situé dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et de JONQUIÈRES situé à Jonquières-Saint-Vincent (Gard) par la création d'une ligne électrique aérienne à deux circuits 400 000 volts entre les deux postes précités.

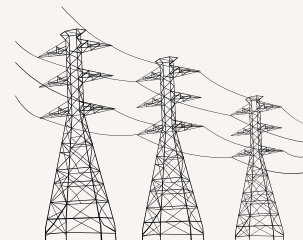


Localisation du projet et aire d'étude validée le 16 novembre 2023

60 à 80 m



20 étages



Tous les 500 m

Ce projet s'inscrit dans l'engagement pour limiter le réchauffement de la planète et les objectifs de la France d'être neutre en carbone d'ici 2050. En effet, la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (ZIP) est une des plus importantes zones industrialo-portuaires d'Europe. Véritable moteur de l'industrie régionale, cet espace concentre plusieurs grands sites sidérurgiques et pétrochimiques, trois raffineries et deux terminaux méthaniers et génère d'importantes émissions de CO₂. La décarbonation de ces industries se traduit par des besoins de puissances électriques extrêmement importantes et dans des délais très courts.

Par ailleurs, au-delà de la zone de Fos-sur-Mer, le système électrique de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur doit pouvoir faire face aux évolutions de la consommation d'électricité (Datacenters, électrification des usages). Selon RTE, la seule solution permettant de répondre à cet apport suffisant d'électricité permettant de mettre en oeuvre la transition énergétique de ce pôle industriel, consiste à créer un nouvel axe 400 000 volts double circuit d'environ 65 kilomètres en technologie aérienne entre ces postes électriques.

La mise en service de ce projet, dont le coût est estimé à 300 millions d'euros, est prévue à l'horizon 2028.

UNE PSEUDO CONCERTATION

La concertation Fontaine est spécifique aux projets d'ouvrages électriques (lignes et postes) de tension supérieure ou égale à 63 000 volts, elle s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire concerné, et est précédée par la justification technico-économique du projet.

Elle possède un inconvénient majeur :



Elle ne s'adresse pas à toute la population

La liste des participants est déterminée par le préfet et laissée à sa discrétion. Le collectif demande depuis le début du projet que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) soit saisie. Cette structure est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

Le collectif dénonce aussi les points suivants :



L'absence d'étude d'impact environnementale

L'étude d'impact est une étude préalable à la réalisation de projets qui, par leur nature et importance ou leurs incidences sur l'environnement, peuvent porter atteinte à ce dernier. RTE n'a jamais produit un tel document. Comment peut-on décider d'un fuseau de passage dans ces conditions ?

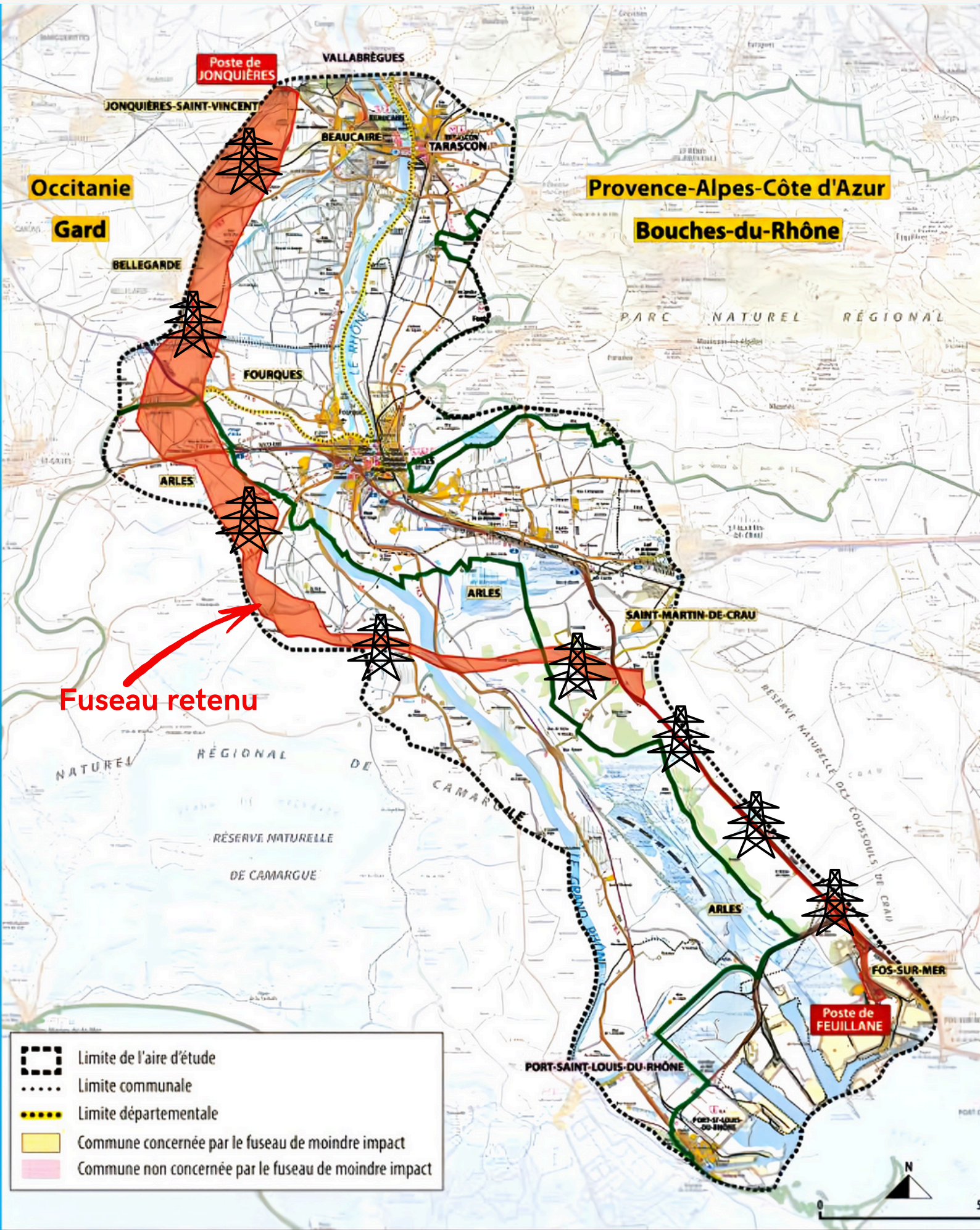


Des critères de sélection du fuseau subjectifs et non partagés

Nous n'avons pas eu la moindre information sur les critères utilisés pour déterminer le fuseau de moindre impact et leur pondération.



C'est dans ces conditions que le "Fuseau de Moindre Impact" a été annoncé



Fuseau retenu

- Limite de l'aire d'étude
- Limite communale
- Limite départementale
- Commune concernée par le fuseau de moindre impact
- Commune non concernée par le fuseau de moindre impact

Fuseau proposé comme fuseau de moindre impact

LES CONSÉQUENCES GLOBALES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE



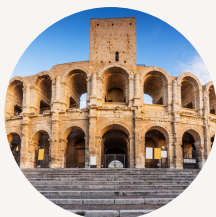
Destruction d'espaces naturels

Notre territoire recèle des milieux particulièrement riches et abritant une faune et une flore diversifiées et d'importance internationale. Voir ci-après la partie détaillée concernant la biodiversité.



Disparition de terres agricoles

De nombreux pylônes seront implantés au cœur de plusieurs zones agricoles. Dans un contexte de tension globale, nos terres agricoles, garantes de notre autonomie alimentaire, sont parmi nos biens les plus précieux. De manière générale, 70 à 80% des pylônes électriques implantés en France le sont sur des zones agricoles.



Une atteinte aux sites patrimoniaux

Plusieurs monuments historiques se trouvent dans l'aire d'étude, des sites patrimoniaux remarquables, des sites classés et inscrits. La Ville d'Arles bénéficie d'une double inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour le bien culturel « Arles, monuments romains et romans » et pour le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».



Des paysages et des cadres de vie à protéger

La Camargue, la Crau, les massifs de la Montagnette, la Terre d'Argence sont des espaces de vie partagés par tous, nos enfants, nos familles, nos visiteurs qui aiment venir visiter et se réfugier dans ces havres de paix. Cette opération dans sa configuration actuelle viendrait à anéantir irrémédiablement ces lieux et ces paysages tant la visibilité de cette superstructure sera maximale.



Une atteinte grave aux activités de tourisme

Les territoires impactés par le fuseau présentent des paysages très contrastés dont certains sont emblématiques. Ils constituent des supports à part entière d'une activité touristique omniprésente. Un passage à proximité de ces lieux pourraient réduire l'activité voire condamner certains établissements touristiques qui sont sources d'emplois et porteurs d'image.



LES ENJEUX BIODIVERSITÉ

Sur la base du fuseau aérien dit « de moindre impact », présenté par RTE le 17 septembre aux gestionnaires d'espaces naturels protégés (1), il apparaît clairement que le tracé de ligne THT retenu aura des impacts majeurs et irréversibles sur la biodiversité et le paysage.

Ce constat est souligné par RTE dans son rapport (2) :

“ [...], il apparaît clairement que quelle que soit la variante choisie il n'est pas possible, sur ce territoire, de définir un fuseau qui évite l'ensemble des secteurs considérés comme à enjeu majeur ou très fort. ”

En effet, quatre éléments majeurs attestent de cette impossibilité de définir un fuseau aérien de moindre impact.

Ce fuseau traverse et impacte de nombreuses zones classées ou protégées

- 4 zones Natura 2000 (Camargue FR9301592, Rhône aval FR 9301590 Trois Marais FR 9301596 dont la mare de Lanau et Crau FR9301595), dont trois Zones humides d'importance internationale. L'Alliance Méditerranéenne pour les zones humides (AMZU) a déclenché son dispositif d'alerte rouge.
- La réserve de biosphère de Camargue, dans sa partie au nord du Vaccares. L'UNESCO a déjà fait connaître l'éventualité d'un déclassement de la Camargue suite à la mise en œuvre d'une ligne THT sur cette emprise.
- La réserve naturelle nationale (RNN) des Coussouls de la Crau, un habitat unique et originale est la sixième plus vaste en France. Le fuseau proposé coupe la RNN de part en part de la RN568, certes artificielle et très emprunté, mais qui n'en est pas moins incluse sur une large portion dans le site Natura 2000 de la Crau centrale-Crau sèche.
- Le Parc Naturel Régional de Camargue dans sa partie au nord et à l'est du delta
- Le site inscrit Camargue (Loi Paysage)

Ce fuseau modifie fortement les paysages traversés

RTE décrit l'intégration de la ligne THT dans le paysage craven de la manière suivante (3) : *“la ligne sera visible sur un grand linéaire mais s'efface dans un jeu de proportions plus grandes que celles du pylône”*. Une lecture plus pragmatique et réaliste est de dire que sur une ligne d'horizon plate menant le regard loin, une enfilade de pylônes de 60-80 m de haut se voit « comme le nez au milieu de la figure ». L'atteinte ne serait plus ainsi effacée par l'absence de références verticales mais au contraire accentuée. L'impact paysager ne concerne pas que la Crau, il sera fort sur la plaine de Beaucaire et le nord de la Camargue où il n'y a presque plus de haies. La ligne sera ainsi visible depuis la basse Camargue.

1. Source : Préfecture Provence-Alpes-Côte d'azur : dossier de concertation ICL3 p125

2. Source : Préfecture Provence-Alpes-Côte d'azur : dossier de concertation ICL3 p128

3. Source : Préfecture Provence-Alpes-Côte d'azur : dossier de concertation ICL3 p122



LES ENJEUX BIODIVERSITÉ

Aucune étude ne prend en compte des effets cumulés des projets de la ZIP de Fos ni des autres projets d'aménagement du territoire (cf carte ci-après)

- Aucune évaluation environnementale ni débat public n'ont été fait sur le projet global de réindustrialisation de la ZIP de Fos. Les effets cumulés de Carbon, Gravithy, H2V , NeoCarb et de ligne THT n'ont pas été étudiés. Le projet global a été morcelé si bien qu'il n'existe aucune analyse d'ensemble des effets cumulés. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) PACA pointe cette même anomalie pour le projet Carbon.
- Aucune évaluation environnementale n'a été faite sur les effets cumulés générés par tous les autres projets en cours dans le Pays d'Arles : cinq sont en cours d'instruction ou d'étude (contournement autoroutier d'Arles, liaison Fos-Salon, extension de la ZAC Clésud, dérivation du canal de Durance et pont entre Port-Saint-Louis et Salin-de-Giraud).
- Une cohérence territoriale doit être appliquée sous peine de détruire ce qui a pu être préservé jusqu'ici en termes de paysage et de biodiversité. C'est une remise en cause du consensus historique de la mission Racine. Le silence constant du service compétent en matière de biodiversité de la DREAL PACA est anormal. L'absence dans la concertation du GPMM en charge du projet de réindustrialisation de la ZIP de Fos est également incompréhensible.

Ce fuseau traverse un site emblématique d'intérêt communautaire pour l'avifaune

Les bureaux d'étude missionnés par RTE, ont réalisé récemment des tests sur les mouvements d'oiseaux à l'aide de radar disposés le long du fuseau retenu. La quantité de données d'oiseaux en déplacements, que se soit le jour ou la nuit, en migration ou local, dans cette zone, est exceptionnelle : « jamais vu en 20 ans » selon les dires d'expert (réunion du 17/09 avec les gestionnaires d'espaces naturels).

S'agissant d'un travail préliminaire, l'effort de terrain investi (le nombre de jours/radar) était faible. Ainsi, il est probable que ce premier constat ne soit qu'une petite partie des déplacements quotidiens et saisonniers des oiseaux qui empruntent ou traversent ce fuseau.



Il est à noter que RTE n'a pas souhaité mettre à disposition l'étude environnementale réalisée. Ainsi, la solution alternative proposée par le collectif STOP THT 13/30 s'avère aujourd'hui être la seule option permettant d'éviter et de réduire la plupart des impacts majeurs liés à la biodiversité et aux paysages. Elle permet aussi de prendre enfin en compte les effets cumulés de tous les projets en cours.



L'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies permet de dispenser à titre exceptionnel, les projets d'ouvrages de raccordement de l'évaluation environnementale. RTE peut ainsi demander une dispense au titre de cet article de loi. Par exemple, un arrêté du 29 août 2024 a accordé à RTE une dispense d'évaluation environnementale pour son projet « Boucles de la Seine » destinée à l'alimentation électrique du port du Havre !



DES CRAINTES FONDÉES DE L'IMPACT DES LIGNES THT SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES : L'EXEMPLE DE L'AIGLE DE BONELLI



Crédit photos : Corentin Depernet

En 2024, 2 oiseaux adultes d'âges différents sont morts par collision sur une ligne 400kW et une 225kW équipée de spirales

Les incidents se situent au niveau du massif de l'Etoile et du massif de la Sainte-Victoire.

S'agissant d'oiseaux expérimentés et cantonnés sur leur domaine vital, cela soulève deux inquiétudes :




- le risque élevé pour les jeunes oiseaux, non expérimentés, en dispersion de venir percuter la ligne
- l'atteinte à la dynamique de la population locale qui n'a pas pu élever de poussins cette année et la forte probabilité que ce soit le cas l'année prochaine à cause du décalage dans la formation de nouveaux couples reproducteurs.

La pose de système de visualisation sur les lignes n'est pas une protection infaillible. Les aigles, même expérimentés et connaissant bien leur domaine vital peuvent entrer en collision avec un câble, déconcentré par un événement (fixation sur une proie, poursuite d'une proie, harcèlement par un corvidé ou interaction avec un congénère...).





Depuis 1990, en France, sur les 103 cas de mortalité d'Aigle de Bonelli bagués dont les causes de mortalité ont pu être déterminées, 55 concernaient des électrocutions sur des pylônes MT/HT (réseau ENEDIS et 63kV de RTE) et 9 des collisions sur les câbles. On peut cependant penser que cette menace est sous-estimée, la probabilité de trouver un aigle mort sous une ligne THT en pleine nature étant très faible.




Protection foncière

-  Conservatoire du Littoral
-  Département 13
-  CEN PACA

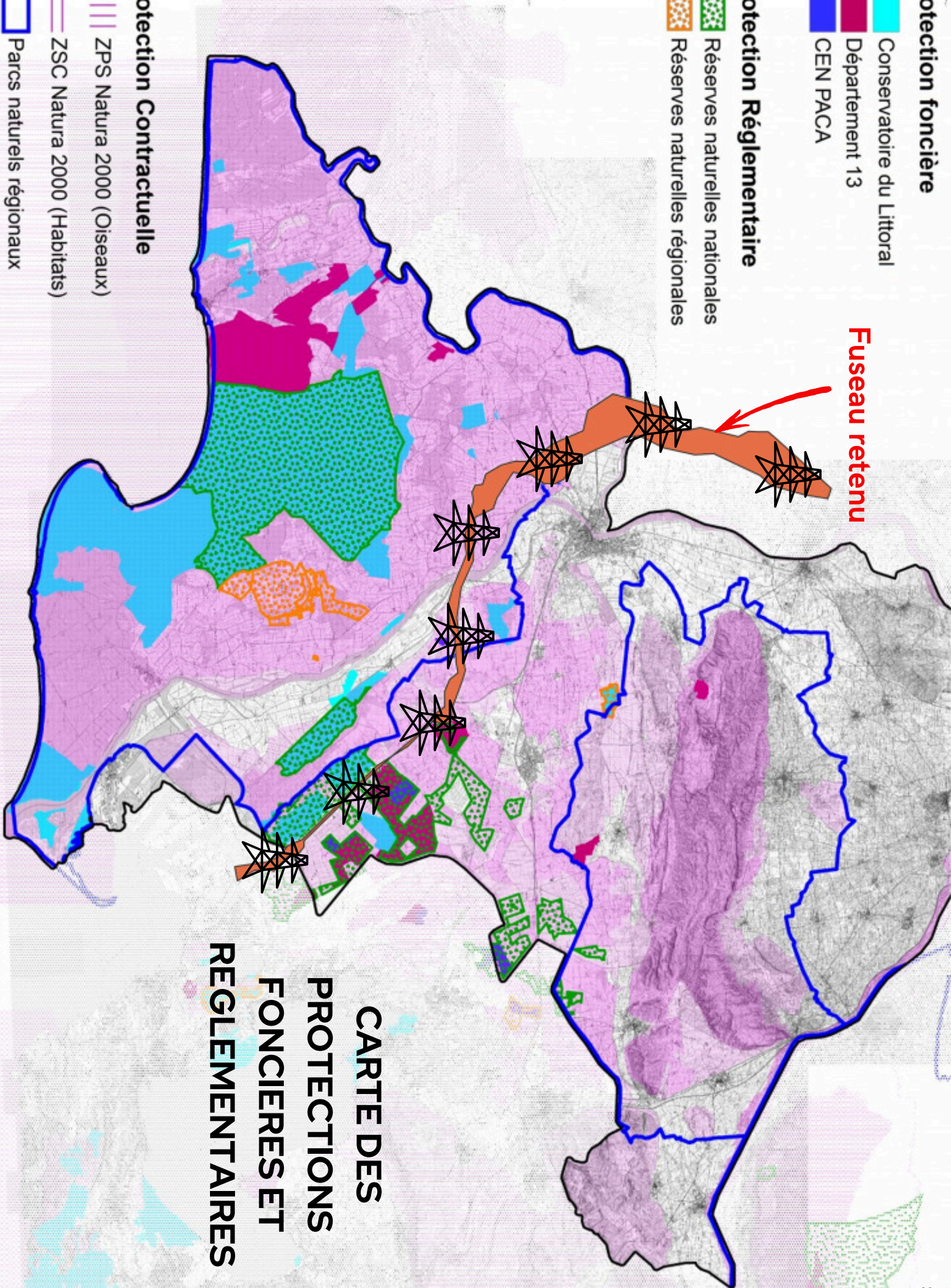
Protection Réglementaire

-  Réserves naturelles nationales
-  Réserves naturelles régionales

Protection Contractuelle

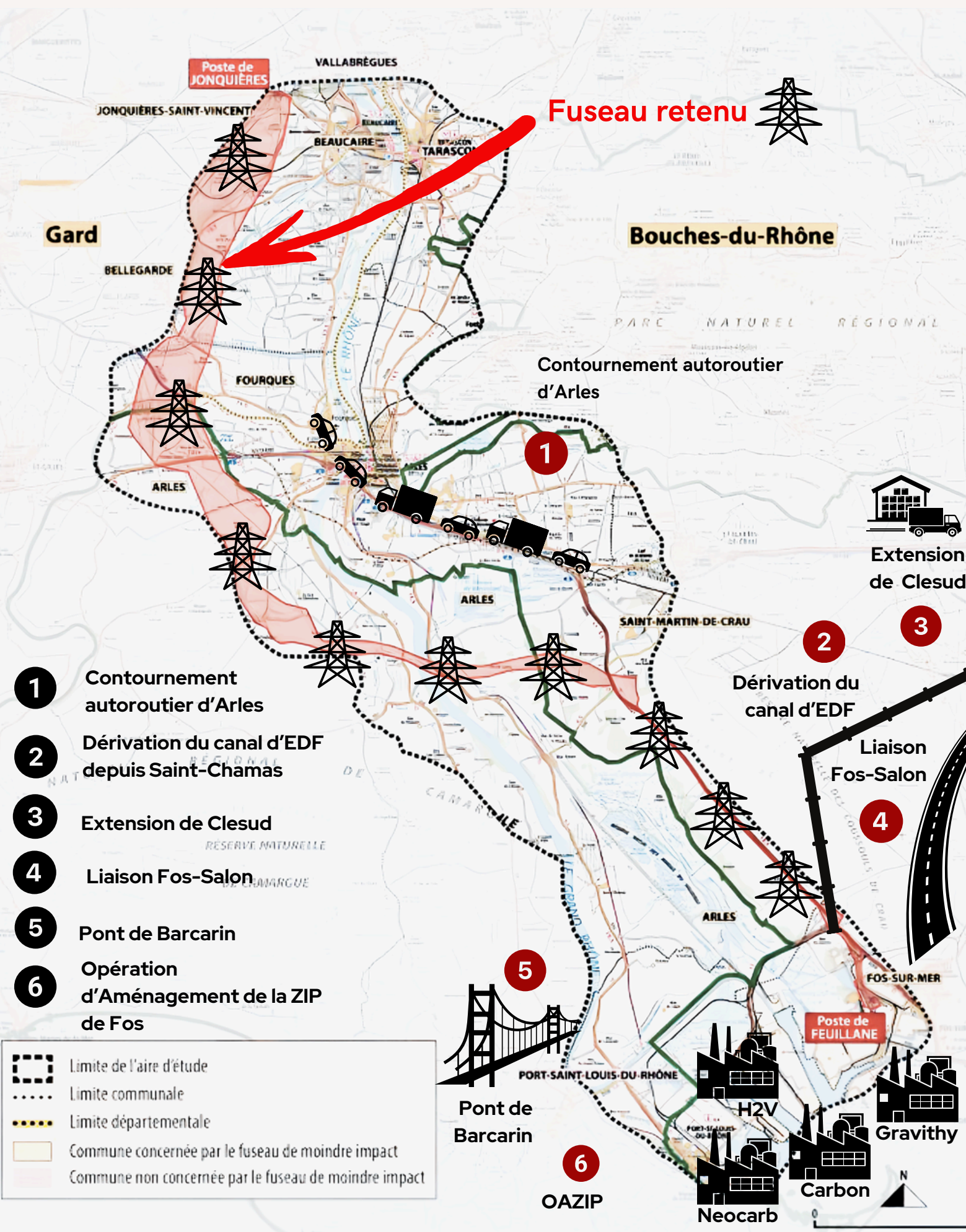
-  ZPS Natura 2000 (Oiseaux)
-  ZSC Natura 2000 (Habitats)
-  Parcs naturels régionaux

Fuseau retenu





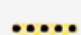

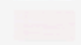
**CARTE DES
PROTECTIONS
FONCIERES ET
REGLEMENTAIRES**


CARTE DES EFFETS CUMULÉS DES PROJETS





Fuseau retenu 


- 1** Contournement autoroutier d'Arles
- 2** Dérivation du canal d'EDF depuis Saint-Chamas
- 3** Extension de Clesud
- 4** Liaison Fos-Salon
- 5** Pont de Barcarin
- 6** Opération d'Aménagement de la ZIP de Fos


	Limite de l'aire d'étude
	Limite communale
	Limite départementale
	Commune concernée par le fuseau de moindre impact
	Commune non concernée par le fuseau de moindre impact


5  Pont de Barcarin


6  OAZIP


 H2V


 Carbon


 Gravithy


 Poste de FEUILLANE

 Extension de Clesud

2  Dérivation du canal d'EDF

3  Liaison Fos-Salon

4 

1  Contournement autoroutier d'Arles

Fuseau proposé comme fuseau de moindre impact

CARTE DES FLUX MIGRATOIRES AVIFAUNE

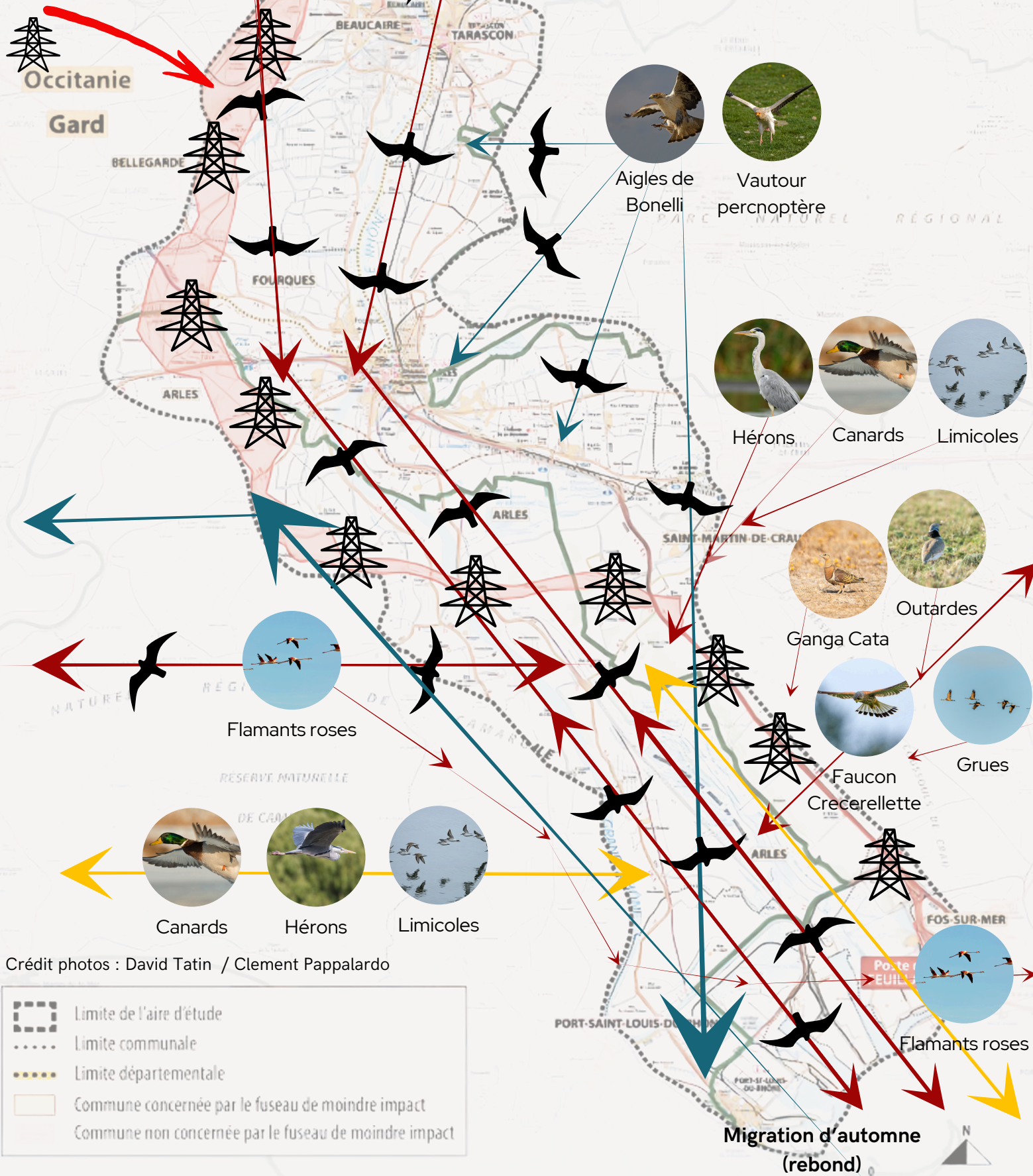
Migration printemps/automne

Fuseau retenu

Dispersion

Migration

Déplacements journaliers



Crédit photos : David Tatin / Clement Pappalardo

- Limite de l'aire d'étude
- Limite communale
- Limite départementale
- Commune concernée par le fuseau de moindre impact
- Commune non concernée par le fuseau de moindre impact

Migration d'automne (rebond)

Fuseau proposé comme fuseau de moindre impact

LISTE NON EXHAUSTIVE DE 36 ESPECES D'OISEAUX NICHEURS DU "TRANGLE D'OR DE LA BIODIVERSITE" CIRDULANT DANS LA ZONE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

- inscrits en annexe 1 de la directive Oiseaux
- prioritaires dans les plans de gestion des sites Natura 2000 et des Réserves Naturelles Nationales ou régionales des Marais du Vigueirat, du Marais de Meyranne et des Coussouls de la Crau
- faisant l'objet d'un plan national d'actions (PNA)

Espèces prioritaires	Inscrit annexe 1 directive oiseaux	Plan de gestion Espaces naturels protégés	Plan national d'actions
Aigle de Bonelli	x	tous	x
Aigrette garzette	x		
Alouette calandre	x	crau	x
Alouette calandrelle	x	crau	
Avocette élégante	x		
Bihoreau gris	x		
Blongios nain	x		
Busard des roseaux	x		
Butor étoilé	x	Vigueirat-Meyranne	x
Cigogne blanche	x		
Circaete Jean Le Blanc	x		
Crabier chevelu	x	Vigueirat-Meyranne	
Echasse blanche	x		
Engouleван d'Europe	x		
Faucon Pelerin	x		
Faucon crécerellette	x	crau	x
Flamant rose	x	Vigueirat-Meyranne	
Ganga cata	x	crau	x
Glaréole à collier	x		
Goeland railleur	x	Vigueirat-Meyranne	
Grand Duc d'Europe	x		
Grande aigrette	x	Vigueirat-Meyranne	
Héron pourpré	x	Vigueirat-Meyranne	
Ibis falcinelle	x	Vigueirat-Meyranne	
Lusciniole à moustaches	x	Vigueirat-Meyranne	
Martin pêcheur d'Europe	x		
Milan noir	x		
Mouette mélanocéphale	x	Vigueirat-Meyranne	
Oedicneme criard	x	crau	
Outarde canepetière	x	crau	x
Pies-grièche sp. (3 espèces)	x	tous	x
Rollier d'Europe	x		
Spatule blanche	x	Vigueirat-Meyranne	
Sterne sp. (5 espèces)	x		
Talève sultane	x	Vigueirat-Meyranne	
Vautour Percnoptère	x	tous	x

EXEMPLES ESPÈCES D'OISEAUX EMBLEMATIQUES IMPACTÉES PAR LA LIGNE AÉRIENNE THT



GRUE CENDRÉE



CIGOGNE



BUTOR ÉTOILÉ



AIGLE DE BONELLI



HERON



VAUTOUR PERCNOPTERE



GANGA CATA



FAUCON CRECERELETTE



OUTARDE CANEPETIERE



FLAMANT ROSE

UNE FORTE OPPOSITION AU PROJET

Lancée en février 2024, une pétition a obtenu à date plus de 31.000 signatures contre ce projet en l'état.

NON AU PASSAGE DE LA LIGNE THT 400.000 VOLTS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE OU LE GARD



31 725 Signatures **35 000** Prochain objectif

196 personnes ont signé cette semaine

NON AU PASSAGE DE LA LIGNE THT 400.000 VOLTS DANS LES BOUCHES-...

Partager sur Facebook

Envoyer un e-mail aux ami.e.s

Envoyer un message par WhatsApp

Partager sur Twitter

Copier le lien

Lancée le 20 février 2024
Adressée à M. Christophe Mirmand (Préfet des Bouches-du-Rhône) et 2 autres

Pourquoi cette pétition est importante

Lancée par **AGIR POUR LA CRAU**

Une mobilisation unanime des élu(e)s du territoire

La totalité des élu(e)s des 29 communes de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette se sont opposés au projet de ligne pour délibération de leur assemblée municipale et/ou communautaire. Il en va de même dans le département du Gard ainsi qu'au niveau de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ou encore la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles.

Une mise en gardes des organisations nationales et internationales

Plusieurs organisations nationales et internationales ont pris position contre ce projet : l'UNESCO via Mab France (Man and Biosphere), l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), les gestionnaires d'espaces naturels (1), WWF France.



Pétition : www.change.org/p/non-au-passage-de-la-ligne-tht-400-000-volts-dans-les-bouches-du-rhone-ou-le-gard

(1) Réserve nationale des Coussouls de Crau, Réserve Naturelle Régionale Poitevine-Regarde venir, Réserve Naturelle Nationale des Marais du Vigueirat, Réserve Naturelle Nationale de Camargue, Réserve Naturelle Nationale de la Tour du Valat, Réserve Naturelle de L'Ilon, Conservatoire des Espaces Naturels PACA, Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), Tour du Valat, Parc Naturel Régional des Alpilles, Marais du Vigueirat.

TRIBUNE DES ACTEURS ECONOMIQUES, CULTURELS, SOCIAUX ET ASSOCIATIFS

La France s'est engagée sur la voie de la transition énergétique, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour y arriver, le gouvernement souhaite accélérer la décarbonation de nombreux sites industriels français, pour lesquels l'électricité est considérée comme l'énergie incontournable.

Parmi les sites concernés, la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer, deuxième plus grosse émettrice de CO2 en France, doit trouver de nouvelles sources d'alimentation en électricité. L'Etat via Réseau de Transport d'Electricité (RTE) propose comme unique solution une ligne aérienne Très Haute Tension (THT) de 400.000 volts entre les communes de Jonquières-Saint-Vincent, dans le Gard et Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône. Cette ligne THT de 65 km de long serait portée par 180 pylônes d'une hauteur minimum de 60 m. Elle aurait des impacts irréversibles sur ce que le territoire a de plus précieux :

- des espaces naturels protégés depuis longtemps : l'aire d'étude proposée impacte la réserve de biosphère de Camargue, deux sites Ramsar de zones humides d'importance internationale, 21 sites Natura 2000, deux parcs naturels régionaux, 3 réserves naturelles nationales, quatre réserves naturelles régionales, 75 zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique...
- le patrimoine et la culture : 347 monuments historiques se trouvent dans l'aire d'étude, six sites patrimoniaux remarquables, 12 sites classés et 17 inscrits. La Ville d'Arles bénéficie d'une double inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour le bien culturel « Arles, monuments romains et romans » et pour le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »,
- le cadre de vie : la Camargue, la Crau, les Alpilles, la Montagnette, la Terre d'Argence sont des espaces de vie partagés par tous, nos enfants, nos familles, nos visiteurs qui aiment venir les découvrir et s'y ressourcer, l'économie et l'emploi : ce territoire s'appuie sur le tourisme patrimonial qui valorise les singularités de ce territoire reconnues dans le monde entier, sur l'agriculture et l'agritourisme. Ils sont source d'emploi local, durable et non délocalisable.

Porter atteinte à des espaces protégés tels que la Camargue, la Crau, les Alpilles ou la Terre d'Argence : un précédent inquiétant

La balafre que constituerait celle ligne aérienne THT au cœur du « triangle d'or de la biodiversité » serait un dangereux précédent de remise en cause de règles environnementales protectrices de ces milieux exceptionnels au prétexte de lutte contre le changement climatique. Elle pourrait ensuite servir de référence pour autoriser d'autres projets de lignes THT jugés nécessaires à la décarbonation.



TRIBUNE DES ACTEURS ECONOMIQUES, CULTURELS, SOCIAUX ET ASSOCIATIFS

La décarbonation de la ZIP de Fos-sur-Mer est une nécessité comprise par tous. Cet objectif est partagé par les acteurs locaux que nous sommes et dont beaucoup agissent en ce sens depuis des décennies. Mais nous ne pouvons accepter le projet en l'état. Les 29 maires des communes du Pays d'Arles sont opposés au projet de ligne THT et l'ont fait savoir par des décisions officielles de leurs assemblées délibérantes. La quasi-totalité des collectivités territoriales du Gard ont fait de même. De nombreuses associations se sont regroupées en collectif dont le collectif STOP THT 13/30 (25 associations à l'origine de cette tribune). Plusieurs organisations nationales et internationales ont fait part de leur désaccord : l'UNESCO, la LPO, le comité français de l'UICN, le WWF France, les gestionnaires d'espaces naturels, les syndicats agricoles. Des pétitions toujours en cours ont recueilli au total près de 31.000 signatures.

Le choix d'utiliser une technologie ancienne au sein de territoires exceptionnels n'est pas digne d'une volonté ambitieuse en matière d'aménagement du territoire. Des solutions techniques innovantes pour s'affranchir d'une telle ligne existent.

Nous demandons à l'État de prendre le temps nécessaire pour étudier nos propositions de solutions dans une nouvelle démarche créative et interdisciplinaire :

- approfondir les solutions écartées et non étudiées : envisager l'enfouissement de la ligne aérienne ou son ensouillage dans la mer, le Rhône ou dans le canal d'Arles à Fos. Le Japon, le Canada, l'Allemagne... nous ont montré que c'était possible,
- produire et consommer l'énergie sur place : travailler à une proposition de mix énergétique pour l'industrie locale qui s'appuierait sur nos potentiels en matière d'énergies renouvelables. En favorisant les logiques de sobriété et d'efficacité,
- se connecter aux futurs réseaux d'hydrogène : notamment H2med, vaste corridor de transport d'hydrogène en Europe qui passera par Fos via le maillon « Barcelone-Marseille ».

Nous souhaitons qu'un moratoire soit posé de manière urgente sur ce projet afin de prendre le temps de s'appuyer sur une démarche co-construite par les acteurs locaux, les collectivités territoriales, les partenaires économiques, industriels et scientifiques et bien sûr les populations.



SIGNATAIRES DE LA TRIBUNE

Collectif Stop THT13/30 : associations locales à l'origine de la tribune

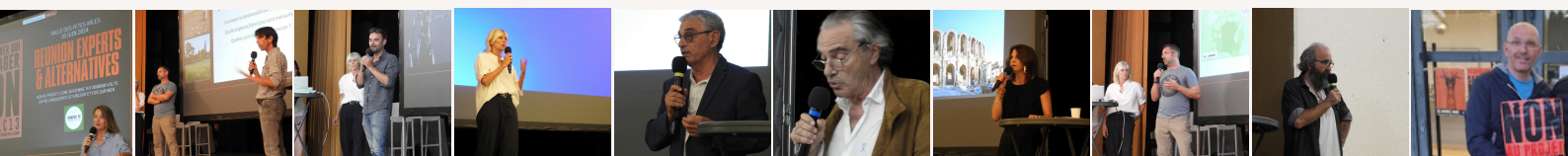
- Alternatiba Martigues
- Arles Camargue Environnement Nature
- Association de défense de l'environnement et du terroir de la plaine de Beaucaire
- Association des Amis du Château de Giraud
- Association du Hameau de Gageron
- Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Fontvieille
- Agir pour la Crau
- Association des Riverains de l'Etang du Vaccares
- Association Sauvegarde de la Terre d'Argence
- Centre Ornithologique du Gard
- Comité de défense et d'Intérêt du Village de Mas-Thibert
- Collectif Anti-Nuisances Environnement
- Collectif Cistude
- Collectif des Riverains Arles et plaine de la Crau 13
- Collectif des Riverains de Pont-de-Crau
- Cosmogol
- Dessine moi la Camargue
- Développement Durable et Citoyen à Mas Thibert
- France Nature Environnement Bouches-du-Rhône
- La Camargue à l'Unesco
- L'Etang Nouveau
- Les Flamants Roses du Trébon
- Ligue de Défense des Alpilles
- Mas Baudran
- Nature Citoyenneté Crau Camargue Alpilles
- Observatoire des Projets Ecocides de Provence
- Patrouilleurs Equestres Prévention Incendie France 13
- Pour une Camargue Responsable
- Vigueirat Nature

Gestionnaires d'espaces naturels

- Amis des Marais du Vigueirat - Réserve Naturelle Nationale des Marais du Vigueirat - Cyril Gombert, Directeur
- Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur - Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de la Crau Henri Spini, Président
- Parc Naturel Régional des Alpilles - Réserve Naturelle Régionale de l'Illon - Jean Mangion, Président
- Société Nationale de Protection de la Nature - Réserve de Camargue - Gaël Hemery, Directeur
- Tour du Valat, Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes - Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat - Jean Jalbert, Directeur

Monde culturel et éducatif

- Amis du Vieil Arles - Vincent Ramon, président
- Christian Lacroix - Designer « XCLX »
- Ecole du domaine du possible - Jean Rakovitch, Directeur
- Fondation Vincent van Gogh - Christine Taris, Directrice administrative et financière
- Françoise Nyssen - Ancienne Ministre de la Culture
- Les Suds, à Arles - Marie José Justamond, Fondatrice et Présidente
- Luc Jacquet - réalisateur
- Luma Arles - Mustapha Bouhayati, CEO Jacques Malaterre, Réalisateur



SIGNATAIRES DE LA TRIBUNE

Monde économique

- Actes Suds - Anne-Sylvie Bameule, Présidente du Directoire
- Baumannière - Brandon Dehan, Chef pâtissier
- Bistrot du Paradou, Bistrot de Saint-Remy, Bistrot Saint-Roch - Vincent Quenin, Dirigeant
- Blackwolf SA - Theodore Schneider, Président
- Cave coopérative Les Vignerons créateurs - Bruno Manzone, Président
- Château Mourgues du Grès - Anne et François Collard, Dirigeants
- Domaine de l'Attilon - Brice de Roux, Vigneron
- Domaine Isle-Saint-Pierre et Scea de l'étourneau Julien Henry, Gérant
- Dou Bochi - Eric Bergère, Dirigeant
- Galerie Anne Clergue - Anne Clergue, Directrice
- Groupe F - Christophe Berthonneau, Président
- Haras du coussoul - Alicia et Catherine Vaïsse, Gérantes
- Initiative Pays d'Arles - Eric Juan, Directeur
- Les jardins de Cidamos - Mathilde Reinaga Hertz, Gérante
- La Chassagnette - Armand Arnal, Chef du restaurant
- Le Krystal - Gaël Givet, Dirigeant, ancien international de football
- Le relais du Castelet - Jean-Baptiste Bert, Chef
- Office de Tourisme d'Arles - Jean-Pierre Bœuf, Directeur général
- Office de Tourisme de Beaucaire Terre d'Argence - Myriam Nesti, Présidente
- Mas Baracan - Nathalie Aguirre, Valérie Roques, Gérantes
- Christophe Michalack, Pâtissier
- Novi SAS - Claude Novi, Président
- Savonnerie Marius Fabre - Julie et Marie Bousquet-Fabre, Dirigeantes
- Souleiado - Stéphane Richard, Président
- Terre d'Argence Active - Marjorie Goncalves, Présidente et élue de la CCI du Gard
- Un Mas en Provence - Gael Briez, Dirigeant

Organisations professionnelles agricoles

- ASCO des arrosants de la Crau - Alexandre Couturier, Président
- Association des Eleveurs Français de Taureaux de Combat - Robert Margé, Président
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône - Patrick Levèque, Président
- Chambre d'Agriculture du Gard - Magali Saumade, Présidente
- Comité du Foin de Crau - Laurent Agu, Co-Président
- Costières de Nîmes, Clairette de Bellegarde - Cyril Mares, Président
- FNSEA 13 - Romain Blanchard, Président
- FDSEA du Gard - David Seve, Président
- Fédération des Manadiers - Patrick Laurent, Président
- Fédération Départementale Ovin - Luc Bourgeois, Président
- Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône - Jérémy Tropini, Président
- Jeunes Agriculteurs du Gard - Romain Angelras, Président
- Syndicat des Riziculteurs de France et Filière - Bertrand Mazel, Président
- Syndicat des vignerons du Pays d'Arles - Patrick Michel, Président

Associations nationales

- Agir pour l'environnement - Stéphane Kerckhove, Directeur Général
- Fédération des Conservatoires d'espaces naturels - Christophe LEPINE, Président
- Ligue des Droits de l'Homme, section d'Arles - Marguerite Pozzoli, Présidente
- LPO France - Allain Bougrain-Dubourg, Président
- Notre affaire à tous - Jérémie Suissa, Délégué Général
- Réserves Naturelles de France - Luc Terraz, Président
- Société Nationale de Protection de la Nature - Rémi Luglia, Président
- WWW-France - Véronique ANDRIEUX, Directrice Générale

LETTRE LUE AU PRÉFET LORS DE L'ANNONCE 18

DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

Conformément à la circulaire dite "Fontaine", Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a convié plusieurs associations membres du Collectif STOP THT 13/30 à la troisième réunion de l'instance locale de concertation.

Celui-ci a fait le choix de porter à la connaissance du représentant de l'Etat ses propres positions et de quitter la salle en signe de protestation face à l'annonce d'un fuseau destructeur pour nos territoires.

Monsieur Le Préfet,

Cette dernière réunion de Concertation dite « Fontaine » s'inscrit dans la continuité d'un processus unilatéral, dépourvu de tout dialogue sincère et destiné à faire passer en force ce projet de ligne aérienne THT à laquelle, vous le savez, nous nous sommes constamment opposés.

Sans volonté de votre part de saisir la Commission Nationale du Débat Public, malgré les demandes en ce sens des citoyens et des élus, nos inquiétudes et notre opposition au projet ont été fortement amplifiées par cette mascarade de concertation publique. Faute d'écoute et de dialogue, vous avez réussi l'impensable : rassembler contre cette ligne aérienne une coalition unie et solidaire de syndicats agricoles, d'associations de protection de l'environnement, de collectivités et d'élus de tous bords politiques, de gestionnaires d'espaces naturels, de représentants de la Culture, d'associations et collectifs locaux, d'une centaine de personnalités et d'organisations et de 35 000 citoyens.

Conscient de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, dans une démarche pacifique et constructive, le monde associatif et la société civile se sont structurés au sein du Collectif « Stop THT 13/30 » représentant plus de 30 associations.

Nous avons bâti avec des experts renommés et reconnus une solution alternative robuste, rendue publique le 19 juin à Arles qui répond parfaitement aux objectifs de la décarbonation de la zone industrialo portuaire de Fos sur Mer et à l'implantation des gigafactories de la filière hydrogène que sont GravitHy et H2V.

Mais lundi dernier vous avez jugé cette proposition non recevable au motif que cette ligne THT serait désormais indispensable pour sécuriser le réseau électrique régional et accompagner le développement urgent et grandissant des industries et autres data centers à Marseille .

Nous sommes nous, monde agricole, opérateurs de tourisme, gestionnaires d'espaces naturels, représentants du monde de la culture, de la société civile, une force économique de poids aussi respectable que les représentants de l'industrie qui se sont déclarés favorables à cette ligne sans en évaluer correctement les conséquences.

Derrière ce projet, sous couvert de « décarbonation » , se dessine en réalité une volonté de réindustrialisation à marche forcée et opportuniste, sans vision construite et partagée de l'aménagement de nos territoires au préjudice des paysages, des terres agricoles et de la biodiversité.

LETTRE LUE AU PRÉFET LORS DE L'ANNONCE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

Cette ligne constitue une rupture totale avec le compromis historique issu de la Mission Racine de préserver le tiers naturel, Triangle d'Or de la Biodiversité, que constituent toujours aujourd'hui la Camargue, les Alpilles et la Crau.

Ce projet méprise le travail mené depuis 70 ans pour assurer un développement économique de nos territoires respectueux de l'environnement, basé sur la Protection de la Nature, l'agriculture, le tourisme et la culture.

Il y a seulement quelques jours, l'Autorité environnementale recommandait dans le cadre du projet de l'usine Carbon de définir une nouvelle méthode de concertation afin d'évaluer les effets cumulés de tous les projets en cours et futurs au niveau de la zip de Fos, sur la ressource eau, la biodiversité et les besoins énergétiques y compris ceux de la ligne THT aérienne.

Aussi Monsieur le préfet, faute d'une véritable écoute de votre part, nous allons saisir le Premier Ministre, en la personne de Michel Barnier, pour qu'un large Débat Public soit lancé pour réussir la transformation énergétique, la réindustrialisation de notre région à travers une réflexion globale et cohérente de l'aménagement du territoire et ce en totale transparence quant aux impacts sociaux et environnementaux. La Commission Nationale du Débat Public, issue de la loi de Février 1995 relative à la protection de l'environnement jouera, nous l'espérons, son rôle d'autorité administrative indépendante dans ce processus démocratique, qui fera sortir gagnant notre Territoire sa compétitivité et son attractivité.

Nous ne cautionnons pas cette grave erreur de jugement qui laissera une trace indélébile aux générations futures et serait un dangereux précédent de remise en cause des règles environnementales et sociales protectrices de ces milieux exceptionnels connus dans le monde entier.

Nous vous laissons seul face à ce déni de réalité et à la responsabilité qui incombe à vos fonctions de protéger la population.

Cette fausse concertation ne fait pas honneur à la France, aux capacités d'innovation de notre pays, à la République, et encore moins à la Démocratie.

Sur ce, nous appelons tous les participants qui partagent ce constat à se lever et à quitter la salle.



LIGNE THT 400.000 VOLTS JONQUIERES FOS-SUR-MER

SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA LIGNE AÉRIENNE

PROPOSITIONS DU COLLECTIF



Le document qui suit retrace les solutions alternatives proposées par le collectif STOP THT13/30. Elles ont été élaborées et pensées par des spécialistes du domaine et couvrent un large champ de compétences : spécialistes des énergies, experts du secteur nucléaire, ingénierie électrique, hydrogéologie, spécialistes de la biodiversité.



Pour répondre aux besoins futurs de Fos-Marseille (industries, production d'hydrogène, data centers, véhicules électriques, pompes à chaleurs pour particuliers, ...), la solution de base proposée par RTE consiste à compléter son réseau actuel par la création d'une ligne aérienne THT de 4GW, en courant alternatif, entre Jonquières St Vincent et Fos-sur-Mer

Bien que très largement favorable à la décarbonation de l'industrie, nous considérons que le projet de ligne aérienne n'est pas à la hauteur des enjeux énergétiques de notre territoire..

Les 5 fondements stratégiques de la solution alternative proposée

1

Segmenter les besoins de transport pour répondre aux futurs besoins annoncés en électricité

Il faut distinguer à ce niveau les besoins directs sous forme électrique via la ligne THT et ceux issus pour la production d'hydrogène. Rien n'impose à l'Etat de choisir une « solution tout électrique à Fos ». Nous suggérons donc un mix électrique et hydrogène au niveau régional

2

Délocaliser la production d'hydrogène vers les sources d'énergie, d'eau et de stockage déjà existantes

La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau peut se faire idéalement sur des sites ayant déjà des disponibilités sur le réseau RTE et d'eau en quantité durable. Deux sites dans l'hinterland du Grand Port Maritime de Marseille répondent parfaitement à ces critères : Aramon pour la production d'hydrogène et Manosque pour son stockage. Ce dernier possède déjà les cavités salines pour conserver du pétrole et du gaz naturel.

Quant au site d'Aramon, il possède trois avantages :

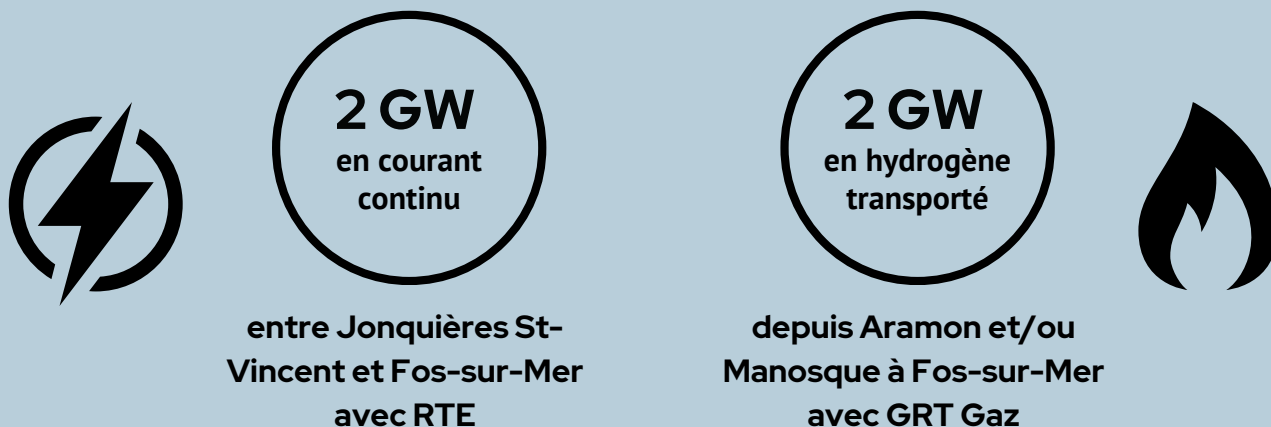
- Une friche industrielle existante de 30 ha disponibles en lieu et place d'une ancienne centrale thermique au fuel lourd ; centrale en cours de démantèlement.
- Un raccordement au réseau électrique existant sur une ligne 400.000 volts
- La proximité immédiate du Rhône pour les besoins en eau utile à la production d'hydrogène avec un système de captation-rejet



Il sera très facile par la suite de transporter l'hydrogène produit par des pipelines de GRT Gaz. A Fos-Berre, il existe déjà des pipelines d'hydrogène et plusieurs projets sont en étude : BarMar entre Barcelone et Fos et son prolongement vers l'Allemagne par le projet Hy-FEN entre Fos et Nancy.

Cette proposition est cohérente avec les apports annoncés d'hydrogènes par pipelines à Fos par le maillage BarMar, Manosque et Aramon et par voie maritime via le vecteur NH3 (terminal d'ammoniac chez Elengy Tonkin).

La solution alternative consiste donc à apporter à Fos-Marseille les 4 GW supplémentaires répartis comme suit :



3 S'appuyer sur expertise RTE pour des câbles enfouis ou ensouillés

En alternative aux lignes aériennes, il est possible de réaliser des liaisons à câbles enterrés pour le transport de l'électricité en courant continu auxquelles il faut adosser des stations de conversion à chaque extrémité des liaisons souterraines à courant continu. Il en va de même pour la technologie d'ensouillage dans un fleuve, une mer ou un océan.

4 Envisager ce projet comme une véritable stratégie d'aménagement du territoire

Il doit être envisagé et conçu sur la base d'une vision globale de notre territoire sur un axe plus pertinent, celui d'Aramon-Manosque-Fos. Il doit également poser les bases de l'avenir énergétique de notre région en mixant les solutions actuelles et futures.

5 Inscrire le projet dans une temporalité crédible et cohérente

La solution proposée permet d'apporter 2 GW à l'horizon 2030 et 2 GW supplémentaire à l'horizon 2050 sur la base des tendances de besoins en électricité posée par RTE. Elle répond donc aux impératifs d'urgence de la décarbonation de l'industrie et de la sécurisation du réseau électrique et prend en compte le temps nécessaire à la maturité du marché de l'hydrogène.



ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN PLACE POUR LA MISE EN OEUVRE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Améliorer la productivité du réseau RTE existant

RTE prévoit la création d'un échelon 400.000 volts au poste de Roquerousse (Salon-de-Provence) et ses raccordements.

Délocaliser la production d'hydrogène près des sources d'eau et d'électricité

La production d'hydrogène peut se faire à Aramon dans le Gard dans des conditions optimales. Cette solution permettrait de couvrir les besoins identifiées des futurs projets de GravitHy, H2V et NeoCarb.

Acheminer la production d'hydrogène d'Aramon à Fos par des gazoducs

Le transport de l'hydrogène vers la ZIP de Fos peut se faire via par un pipeline qui serait exploité par GRT Gaz en bordure ou à proximité des digues du Rhône. Il existe également des possibilités de stocker de l'hydrogène en convertissant des cavités souterraines situées à Manosque et exploitées par l'entreprise Géométhane Géosel.

Enfouir la ligne en pied des digues du Rhône et/ou ensouiller la ligne THT dans le Rhône

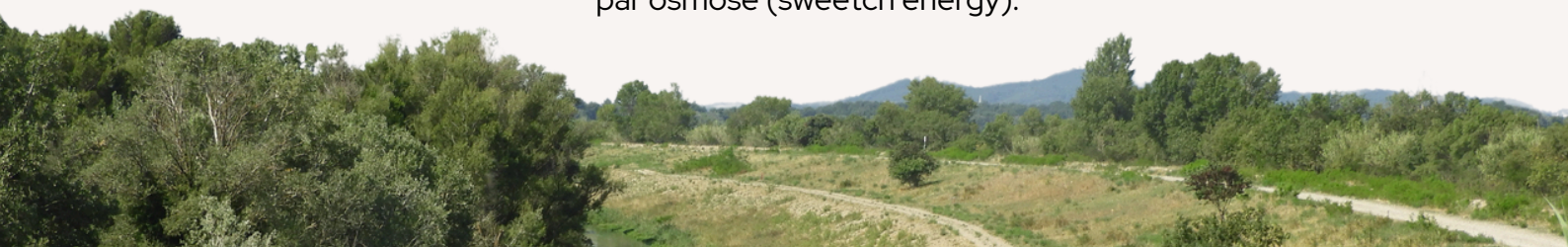
Depuis Jonquières jusqu'à Fos-sur-Mer, la ligne peut être posée au fond du grand Rhône ou enfouie. Cette solution consisterait à relier les sites amont et aval par 2 liaisons à 525 000 volts en courant continu.

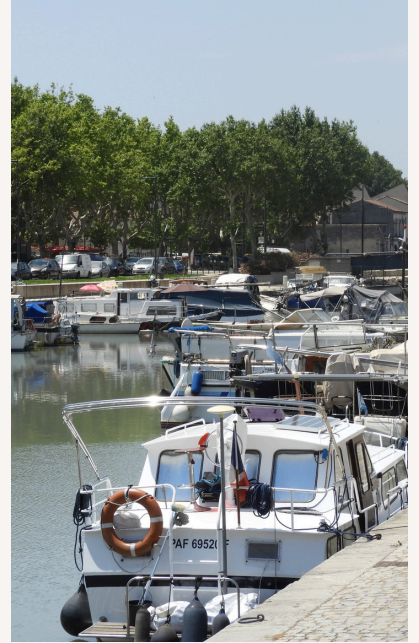
Ce type de raccordement nécessiterait la création de stations de conversion aux deux extrémités de la ligne. Ces dernières permettent de retransformer l'électricité en courant alternatif afin de l'injecter dans le réseau de transport de RTE et de permettre ainsi son utilisation par tous les opérateurs dans leur quotidien.

Favoriser le mix-énergétique sur place

Un mix énergétique propre à la ZIP de Fos pourrait apporter de l'électricité produite et consommée sur place, Il serait basée sur :

- deux sources de production durable intermittentes, l'éolien en mer, des centrales photovoltaïques flottantes et/ou terrestres de grande taille.
- deux nouvelles sources de production régulière : une deuxième centrale à Cycle Combiné au Gaz avec captation CO2 (Combigolfe 2) et un production durable expérimentale de grande dimension par osmose (sweetch energy).





LIGNE THT 400.000 VOLTS JONQUIERES FOS-SUR-MER

CARTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES





LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

- 1 Renforcement du réseau au niveau de Roquerousse (Salon-de-Provence)
- 2 Délocaliser la production d'hydrogène sur la friche industrielle d'Aramon
- 3 Acheminer la production d'hydrogène d'Aramon à Fos par gazoduc en digue du Rhône
- 4 Ensouiller la ligne 400.000 volts dans le grand Rhône et/ou le canal d'Arles à Bouc et/ou l'enterrer au pied des digues du Rhône
- 5 Développer le mix énergétique (éolien et solaire)

1

Poste de Roquerousse (Salon-de-Provence)

Hydrogenoduc enterré au pied des digues du Rhône
2 GW transporté d'Aramon à Fos

4 Ligne THT ensouillée dans le Rhône et/ou au enterrée au pied des digues du Rhône
2 GW en courant continu

4 Ligne THT ensouillée dans le canal d'Arles à Bouc (courant continu)

5 Liaison hydrogène BarMar

- Ligne électrique
- Gazoduc
- Eolien en mer
- Parc photovoltaïque

Vers Manosque Cadarache

Poste RTE de Feuilane
Station de conversion

FOS

5

4

4

4

4

3

2

1

2

3

JONQUIERES

BEAUCAIRE

ARAMON

TAVEL

ARLES

Bellegarde

Fontvieille

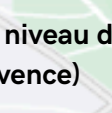
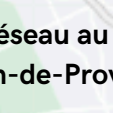
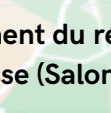
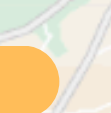
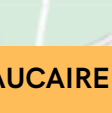
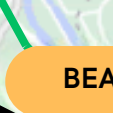
es-de-la-Mer

Station de conversion
Poste RTE

Ligne enterrée en courant continu

Lignes aériennes existantes

Site à hydrogène



REVUE DE PRESSE

TV

- BFM TV (26.09.24) [Cliquez ici](#)
- BFM TV (11.06.24) [Cliquez ici](#)
- France 3 (07.06.24) [Cliquez ici](#)
- La Provence (06.06.24) [Cliquez ici](#)
- AFP (01.05.24) [Cliquez ici](#)
- BFM TV (13.04.24) [Cliquez ici](#)
- BFM TV (13.03.24) [Cliquez ici](#)



PRESSE

- La Provence (28.09.24) [Cliquez ici](#)
- 20 Minutes (27.09.24) [Cliquez ici](#)
- Midi Libre (17.09.24) [Cliquez ici](#)
- France 3 (07.04.24) [Cliquez ici](#)
- Made in Marseille (02.07.24) [Cliquez ici](#)
- Objectif Gard (20.06.24) [Cliquez ici](#)
- La Marseillaise (22.05.24) [Cliquez ici](#)
- Objectif Gard (14.05.24) [Cliquez ici](#)
- UICN (23.04.24) [Cliquez ici](#)



LE COLLECTIF STOP THT 13/30

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

- Alternatiba Martigues
- Arles Camargue Environnement Nature
- Association de défense de l'environnement et du terroir de la plaine de Beaucaire
- Association des Amis du Château de Giraud
- Association du Hameau de Gageron
- Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Fontvieille
- Agir pour la Crau
- Association des Riverains de l'Etang du Vaccares
- Association Sauvegarde de la Terre d'Argence
- Centre Ornithologique du Gard
- Comité de défense et d'Intérêt du Village de Mas-Thibert
- Collectif Anti-Nuisances Environnement
- Collectif Cistude

- Collectif des Riverains Arles et plaine de la Crau 13
- Collectif des Riverains de Pont-de-Crau
- Cosmogol
- Dessine moi la Camargue
- Développement Durable et Citoyen à Mas Thibert
- France Nature Environnement Bouches-du-Rhône
- La Camargue à l'Unesco
- L'Etang Nouveau
- Les Flamants Roses du Trébon
- Ligue de Défense des Alpilles
- Mas Baudran
- Nature Citoyenneté Crau Camargue Alpilles
- Observatoire des Projets Ecocides de Provence
- Patrouilleurs Equestres Prévention Incendie France 13
- Pour une Camargue Responsable
- Vigueirat Nature



CONTACT

Jean-Luc MOYA • 06.73.28.16.82



**Le fuseau
de moindre
impact,
c'est celui
que l'on ne
voit pas !**

